

« Soutien aux travaux de rénovation énergétique performante des ensembles de logements sociaux »

Présentation de l'appel à projets

Webinaire du 1^{er} juillet 2024



Merci de couper votre micro lors de la présentation.



Vos questions pourront être posées tout au long du webinaire via le chat Teams.

Merci d'indiquer le nom de votre structure lorsque vous posez une question.

Elles seront traitées si possible au fil de l'eau sur le chat ou lors des temps dédiés par les animateurs.

Lors des temps d'échange, merci de bien vouloir vous présenter avant de poser votre question.



LE WEBINAIRE EST ENREGISTRE.

L'enregistrement sera mis en ligne sur le [site internet](#)

A la fin de la réunion, pensez à vous déconnecter. Merci.



Objectifs du Webinaire

- Présenter le contexte dans lequel s'inscrit l'appel à projets
- Présenter les objectifs et contenu de l'appel à projets
- Vous accompagner dans l'élaboration de votre demande d'aide
- Quelques conseils pour finir
- Répondre à vos interrogations



Un Webinaire en 2 parties

Introduction: Le contexte de l'appel à projet

I. Les points clés de l'appel à projet

- Les typologies d'actions soutenues
- Les critères d'éligibilité
- Les critères de sélection
- Les indicateurs
- Les modalités de versement de la subvention

II. Les modalités opérationnelles de la candidature

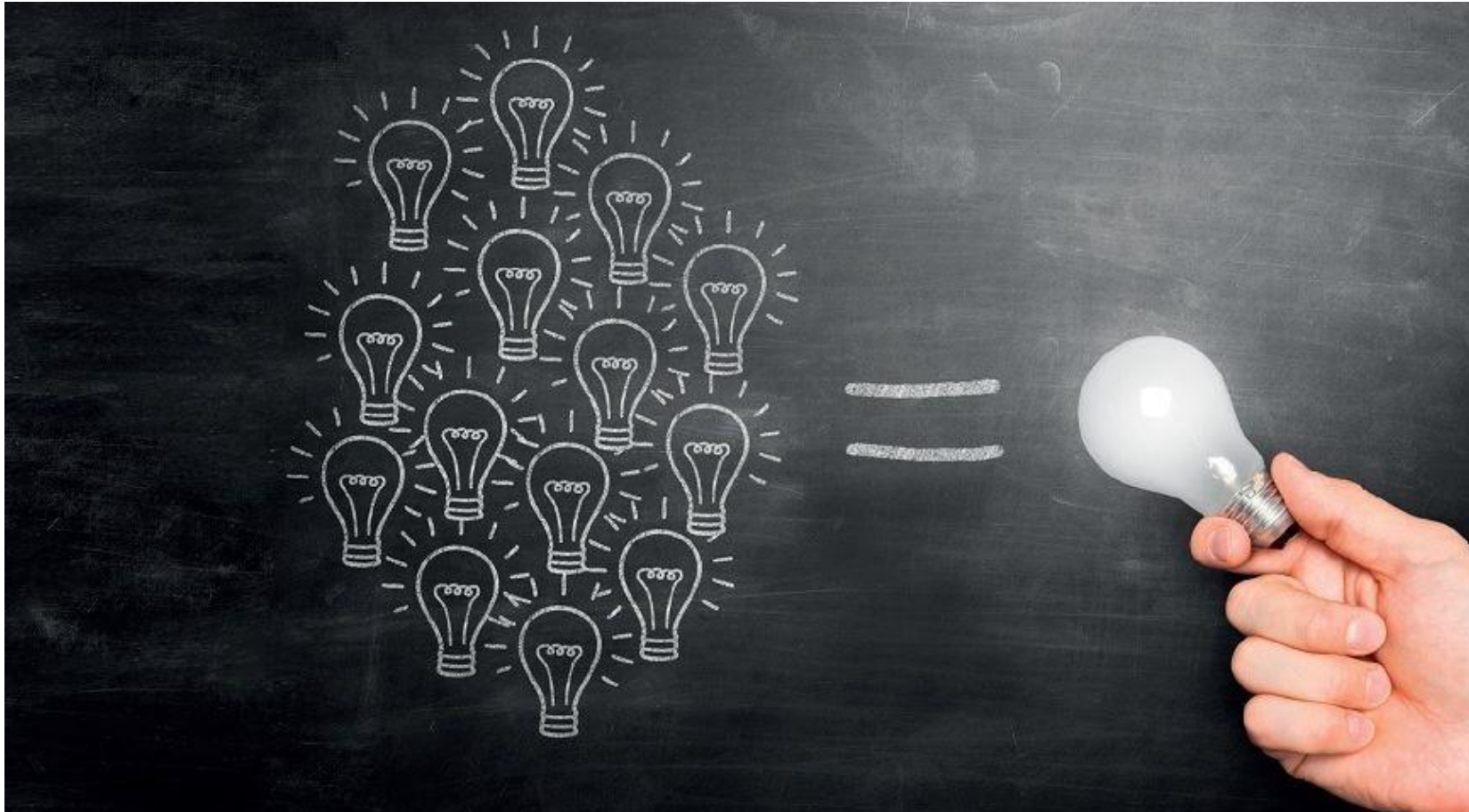
- La vie d'une opération
- Les étapes de la candidature
- La saisie du dossier sur e-Synergie
- Les pièces à joindre au dossier

Quelques conseils pour finir

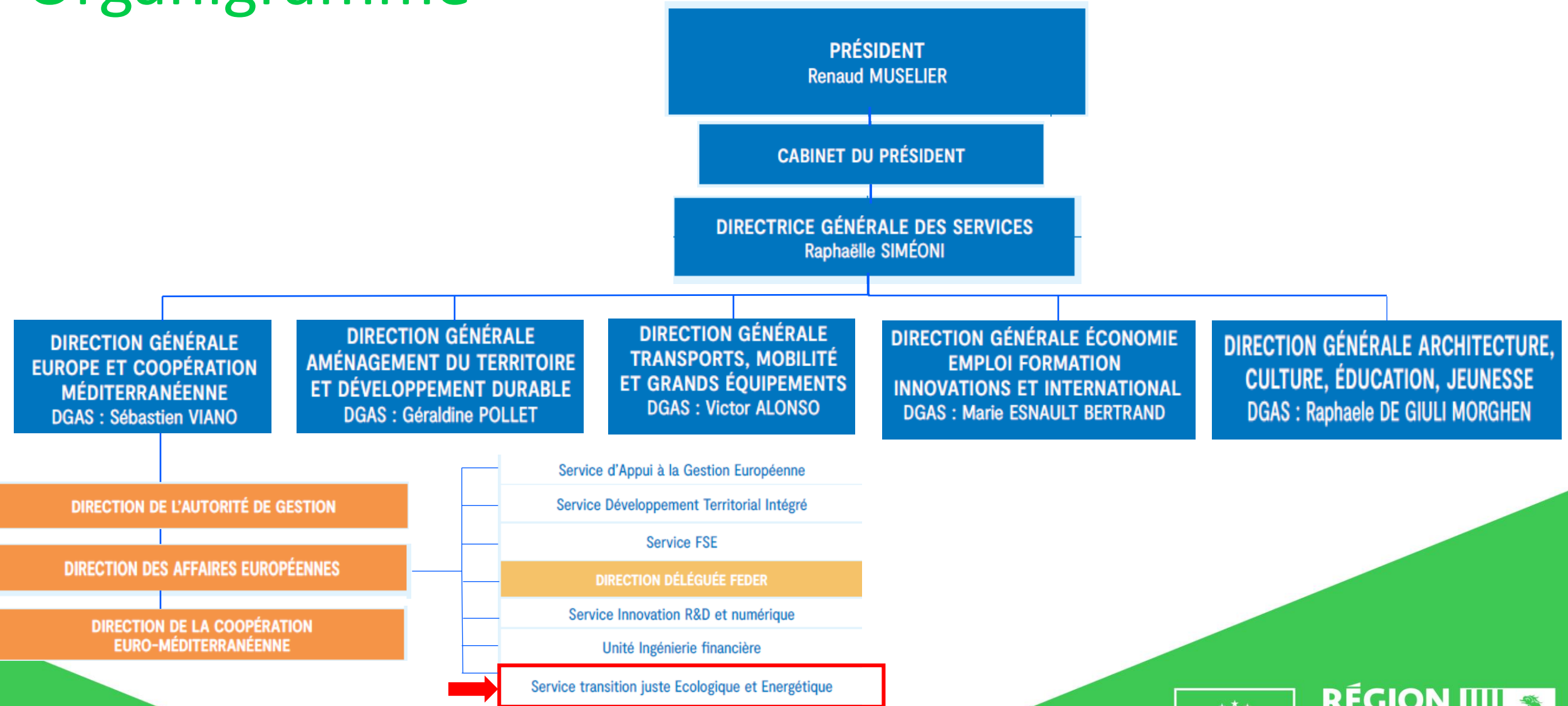


Introduction.

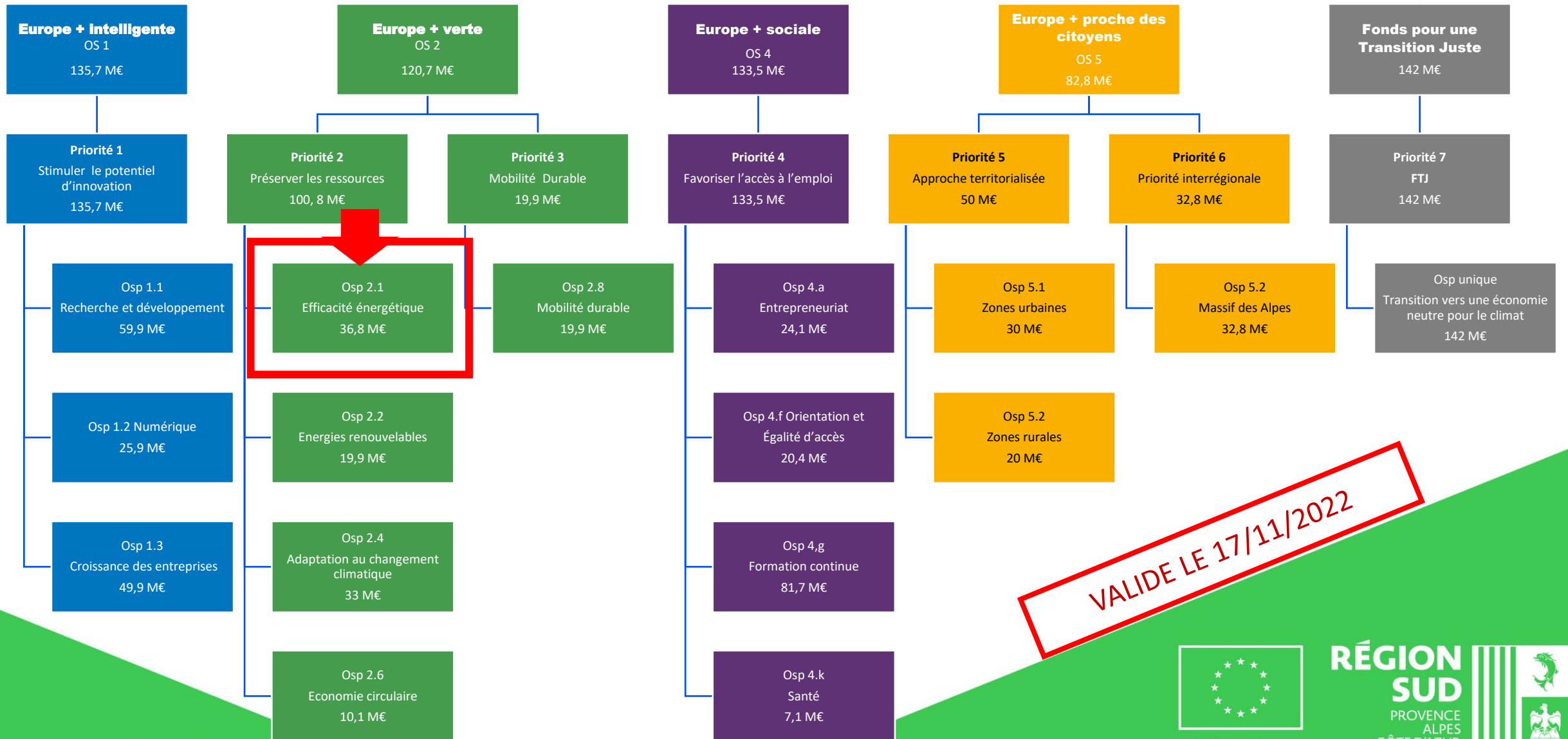
Le contexte de l'appel à projets



Organigramme



Programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027



VALIDE LE 17/11/2022



Osp 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Rénovation énergétique des logements sociaux

Travaux de rénovation énergétique performants des bâtiments les plus énergivores atteignant a minima les critères de **rénovation Bâtiment Basse Consommation (BBC)**

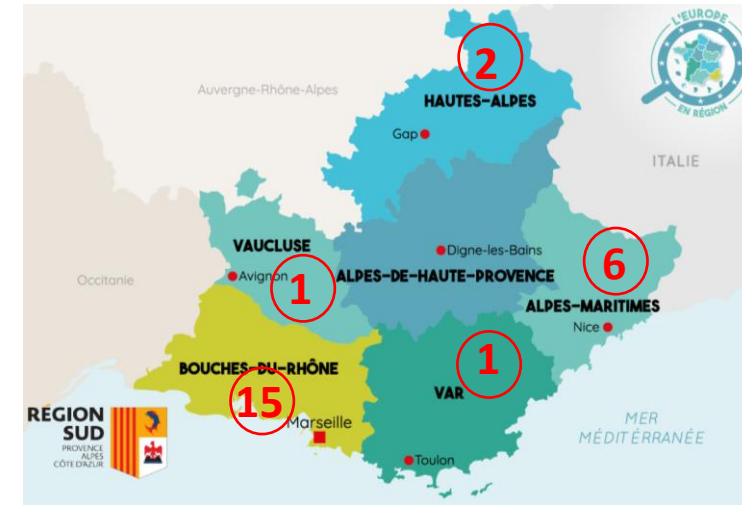
Taux d'intervention, bénéficiaires ciblés, critères d'éligibilité et de sélection
→ AAP



Contexte de l'appel

Un appel dont la thématique s'inscrit en continuité du Programme opérationnel régional 2014/2020 :

- 2 appels à projets (2016 et 2017)
- **25 opérations programmées**
- **4867 logements**
- Coût total éligible : 75,6 M€
- **Montant FEDER : 17,3 M€**



Première partie

Les points clés de l'appel à projets



Première partie

Les points clés de l'appel à projets



AIDES ET APPELS À PROJETS > Appels à projets > Soutien aux travaux de rénovation énergétique performante des ensembles de logements sociaux



SOUTIEN AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DES ENSEMBLES DE LOGEMENTS SOCIAUX

Titre de l'appel

Appel à projets Les étapes de mon projet Priorité Contact

Thématique

Objectifs

Résumé de l'appel

Bénéficiaires potentiels

Zones d'éligibilité

/ Titre de l'appel

Soutien aux travaux de rénovation énergétique performante des ensembles de logements sociaux

/ Thématique

FEDER, Efficacité énergétique, Rénovation énergétique des logements sociaux

/ Objectifs

L'objectif de l'appel à projet est d'accompagner les organismes d'habitations à loyer modéré dans l'amélioration énergétique performante de leur parc de logements sociaux.

Les travaux soutenus devront permettre d'atteindre à minima le niveau de performance énergétique « BBC rénovation », avec le changement d'au moins une classe énergétique.

Le projet devra impérativement prendre en compte la problématique du confort d'été. Pour cela, les travaux devront intégrer la mise en place de brise-soleils sur l'ensemble des façades orientées sud et ouest, sauf contre-argumentaire, et une simulation thermique dynamique devra être réalisée sans climatisation afin de mesurer

Lien pour télécharger le dossier de l'appel à projets :

https://europe.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/AAP_RENOLOG_2024.zip



Lancement de l'appel à projets:
24 juin 2024

Dates limite de dépôt du dossier de candidature :
22 octobre 2024

Enveloppe prévisionnelle :
20 M€

1.1 Les typologies d'actions soutenues

Objectif:

Soutenir les travaux de rénovation énergétique des ensembles de logements sociaux existants, atteignant a minima le **niveau de performance énergétique « BBC rénovation »**, avec le **changement d'au moins une classe énergétique** et prenant en compte la problématique du **confort d'été**.

Les travaux de rénovation énergétique considérés dans cet AAP peuvent comprendre notamment :

- l'isolation thermique des parois et le remplacement de menuiseries extérieures,
- les équipements techniques de ventilation, de chauffage et d'eau chaude sanitaire,
- les équipements techniques de régulation et d'équilibrage des installations de chauffage,
- les travaux induits par la réalisation des travaux précités (par exemple, réfection de l'étanchéité des toitures résultant des travaux d'isolation thermique...).



1.2 Les critères d'éligibilité

1. Le bénéficiaire et les bâtiments
2. La thématique
3. Le lieu de réalisation
4. La temporalité de l'opération
5. Le plan de financement



Le non-respect de l'un
des critères rend le
projet inéligible



1.2.1 Les bénéficiaires et les bâtiments

Liste des bénéficiaires éligibles :

- les établissements publics à caractère administratif sous tutelle des collectivités locales et gestionnaires de logements ;
- les offices publics de l'habitat ;
- les sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré ;
- les sociétés anonymes coopératives de production et les sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré.

Liste des projets inéligibles :

- Projets de constructions neuves,
- Projets de réhabilitation de bâtiments actuellement totalement inoccupés,
- Projets cofinancés ou susceptibles d'être cofinancés par un autre dispositif de soutien de l'Union Européenne.

Le montage en **opération collaborative au sens européen du terme est exclu.**



1.2.2 La thématique

Le projet est éligible s'il respecte les conditions suivantes:

- Être a minima en phase **Avant-Projet Détaillé (APD)** lors du dépôt de leur candidature,
- **Comprendre a minima une des actions soutenues** ;
- Respecter les trois critères d'éligibilité thématique suivants **par bâtiment:**



Niveau de performance énergétique BBC rénovation a minima

$Cep_{projet} \leq 80 (a + b)$ sans prise en compte d'une production d'électricité à demeure du bâtiment



Le changement d'au moins une classe énergétique

Cep initial et Cep projet calculés par l'étude RT placés sur l'étiquette énergétique correspondant aux bâtiments de logements collectifs en vigueur



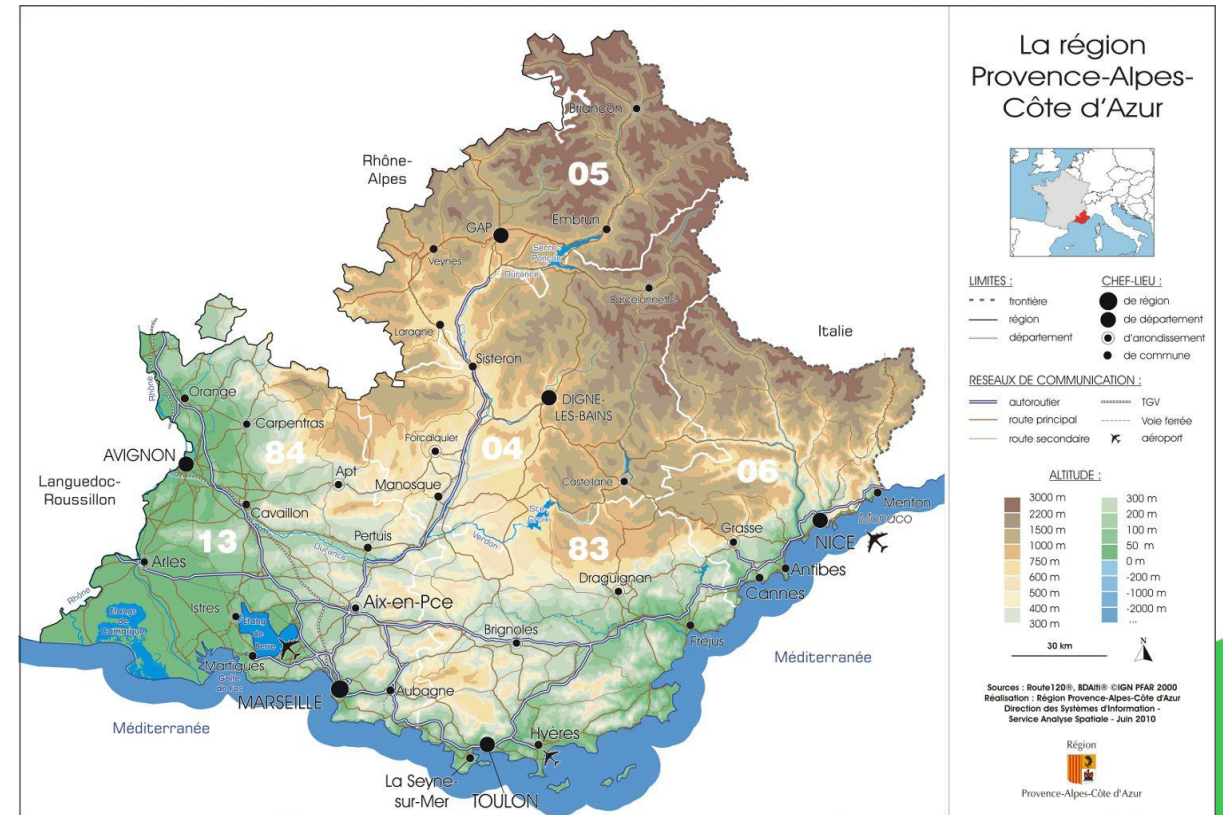
La prise en compte du confort d'été

- **Simulation Thermique Dynamique** sans climatisation
- **Note justificative** décrivant la solution retenue et mise en œuvre
- **Mise en place de brise-soleil sur l'ensemble des façades orientées Sud et Ouest a minima** sauf contre-argumentation



1.2.3 Le lieu de réalisation

Le projet est éligible lorsqu'il est réalisé sur le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



1.2.4 La temporalité de l'opération

L'opération devra avoir commencé après le **01/01/2021** et ne pas être achevée lors du dépôt de la demande d'aide.

L'opération peut avoir commencé avant le dépôt de la demande d'aide.

La demande de solde devra être présentée au plus tard le 31 décembre 2029.



2.4.1 Le plan de financement

L'Option de Coût simplifiée (OCS) – une mesure de simplification

Les Options de Coûts Simplifiés (OCS) constituent une méthode alternative à la présentation des dépenses aux coûts réels. **Il n'est plus nécessaire de relier chaque euro de dépense cofinancée à des pièces justificatives individuelles.**

→ réduction de la charge administrative

→ gain de temps et simplification de l'instruction et de la certification

En revanche, l'atteinte du niveau BBC et le nombres de logements rénovés seront à justifier au solde.

1.2.5 Le plan de financement

L'Option de Coût Simplifié (OCS) pour déterminer le coût total éligible

Barème Standard de Coûts Unitaires par logement		
Consommation conventionnelle d'énergie primaire	Nombre de logements	
	100 logements ou moins	Plus de 100 logements
$Cep_{initiale} \leq 180 \text{ kWh/m}^2.\text{an}$	22 773 €/logement	18 687 €/logement
$Cep_{initiale} > 180 \text{ kWh/m}^2.\text{an}$	29 337 €/logement	22 283 €/logement

Effet de seuil

Pour un même site géographique => rénovation énergétique de l'ensemble des logements sauf contre-argumentation

1.2.5 Le plan de financement

Taux maximal d'aide FEDER :

- Taux non bonifié = **25%** du coût total éligible
- Taux bonifié = **30% du coût total éligible** pour les projets intégrant au moins un des critères suivants :
 - raccordement à un réseau de chaleur public alimenté à plus de 50% par des Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R)
 - installation d'un système de production d'énergie renouvelable électrique
 - recours à une isolation en matériau biosourcé pour l'ensemble des parois verticales

1.2.5 Le plan de financement

Respect des seuils plancher et plafond à l'issue de l'instruction du dossier :

- Plancher : **200 000 €** de FEDER
- Plafond : **1 500 000 €** de FEDER



1.3 Les critères de sélection de l'opération

Les critères de sélection permettent d'évaluer les opérations éligibles

Critères de qualité

- Raison d'être du projet, modalités d'élaboration et cadre de réalisation
- Appréciation du niveau de maturité du projet
- Valeur ajoutée et impact du projet sur sa thématique ou sur le territoire
- Réponse aux enjeux du développement durable/respect des principes horizontaux/charte des droits fondamentaux

Critères de performance

- Capacité administrative du porteur
- Performance financière du projet
- Contribution du projet aux indicateurs du programme



IL FAUT OBTENIR LA MOYENNE SUR LES DEUX BLOCS

1.4 Les indicateurs

Indicateur de réalisation :

- **RCO18** : Logements dont la performance énergétique a été améliorée

Indicateurs de résultat :

- **RCR26** : Consommation annuelle d'énergie primaire (dont : logements RCR26a, bâtiments publics, entreprises, autres)
- **RCR29** : Emissions estimées de gaz à effet de serre

Pour vous aider:

- Définition et méthode de calcul des indicateurs au paragraphe 7 du texte de l'appel à projets
- Exemple de calcul détaillé en Annexe II du texte de l'appel à projets
- Annexe 4 – Indicateurs à la demande de subvention qui calcule automatiquement les indicateurs à partir des données contenues dans les études RT



1.5 Les modalités de versement de la subvention

Lors du solde, l'aide sera versée en fonction :

- de l'atteinte du niveau de performance énergétique BBC,
- de la réalisation d'au moins une action définie au paragraphe 2.2 Actions soutenues.

Son montant sera éventuellement recalculé en fonction :

- du nombre de logements effectivement rénovés,
- des cofinancements perçus,
- de la réalisation d'au moins un des 3 critères donnant lieu au taux bonifié le cas échéant.

Nota bene: la possibilité de faire des acomptes et non un solde direct est actuellement à l'étude.



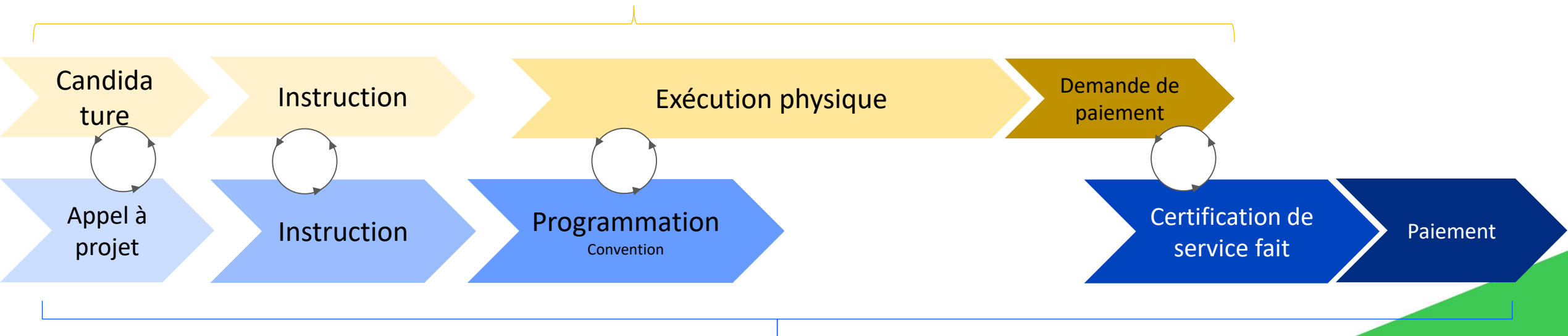
Seconde partie

Les modalités opérationnelles de la candidature



2.1 La vie d'une opération

**PORTEUR DE PROJET /
BENEFICIAIRE**



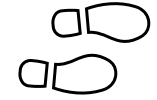
AUTORITE DE GESTION



Cofinancé par
l'Union européenne



2.2 Les étapes de la candidature



1. Prendre connaissance de l'appel

2. Prendre contact avec l'équipe du FEDER OS2

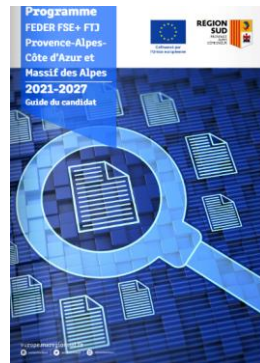
3. Constituer le dossier de demande d'aide et ses annexes

4. Déposer sa demande de subvention sur [e-Synergie](#)

federOS2@maregionsud.fr



Demande d'aide effectuée uniquement en ligne



Outils :

- la trame e-Synergie, disponible dans le Zip de l'appel
- le guide du candidat disponible ici : [Candidat : tous mes outils - Europe en Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)



Outil :

- la Notice aide utilisation e-synergie, disponible dans le Zip de l'appel



2.3 La saisie du dossier sur e-Synergie



2.0 e-Synergie Portail de dépôt de demande d'aides européennes

l'Europe s'engage en Région SUD

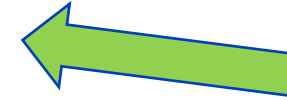
BESOIN D'AIDE ? | SUIVEZ-NOUS SUR : f t

Accueil > Région SUD



Déjà inscrit ?

Première connexion ?



Accès pour les structures possédant déjà un compte e-Synergie

Bienvenue sur E-Synergie !

E-Synergie est le portail de demande et de suivi de subventions Européennes pour les fonds FEDER (Fonds Européens de Développement Régional) et FSE (Fonds Social Européen)



Retrouvez tous les appels à projets et les actualités des programmes européens en Région Sud Provence-Alpes –Côte d'Azur financés par le FEDER, FSE, FEADER, FEAMP sur le site europe.mareregionsud.fr.



NOTA BENE :

Vous trouverez toutes informations nécessaires à la préparation et à la saisie dans eSynergie ici : <https://europe.mareregionsud.fr/>

Vous êtes nouveau sur E-Synergie ?



Vous êtes une **association**



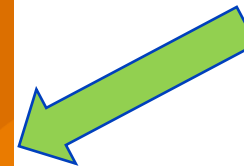
Vous êtes une **entreprise**



Vous êtes une **entité publique**



Vous êtes un **particulier**



Accès pour les structures n'ayant pas encore de compte e-Synergie

Pour vous aider :

➤ un référent Synergie, Eric SAVARESE: esavarese@mareregionsud.fr



2.4 Les pièces à joindre au dossier

Tuto vidéo
dispo [ici](#) !

Se référer au document de l'appel à projet « AAP RENOLOG_GRILLE DES PIECES A JOINDRE_VF.xlsx »

Les documents
relatifs à la
recevabilité de la
demande de
subvention

- DS (yc lettre d'engagement) datée et signée 📄
- Document attestant de la capacité du RL à engager la structure + délégation de signature le cas échéant
- Annexes obligatoires 📄

Les documents
administratifs

- Statuts
- RIB avec IBAN et BIC
- Comptes de résultats, bilans et liasses fiscales des 3 derniers exercices

Les documents
spécifiques à l'appel
à projets

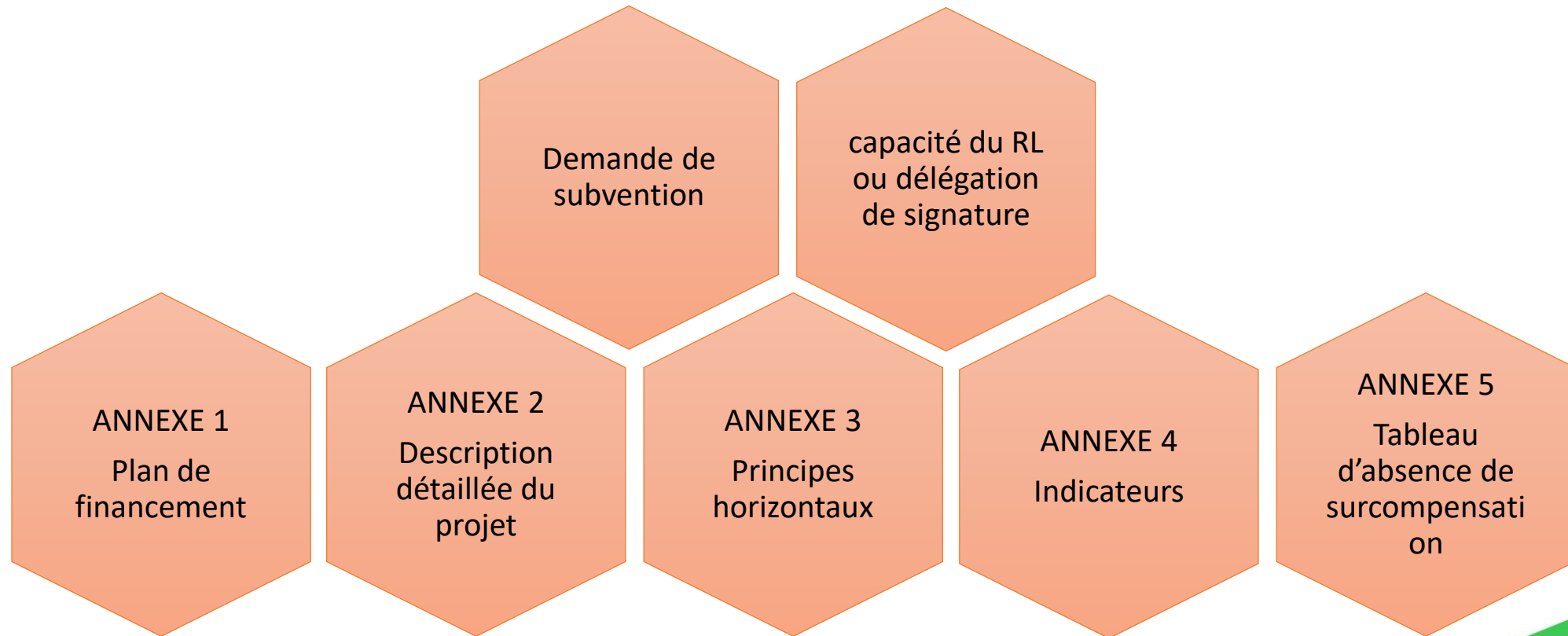
- Documents pour tous les projets
- Documents pour les projets comprenant au moins un critère donnant lieu au taux bonifié

Les documents
relatifs aux
ressources
financières

- Les documents relatifs aux ressources financières:
- Lettre d'intention 📄
 - Conventions, décisions, arrêté, contrats et leurs annexes techniques et financière



2.4.1 Les documents relatif à la recevabilité de la DS



Documents obligatoires pour la recevabilité de la demande de subvention

2.4.1.2 Le plan de financement en pratique

Onglet DEPENSES

TYPE D'OPTION DE COÛTS SIMPLIFIÉS, PREVUE DANS L'APPEL A PROJETS :

Barème Standard de Coût Unitaire par logement rénové atteignant le niveau BBC rénovation

Couvre l'intégralité des dépenses liées à l'opération c'est-à-dire les dépenses liées aux travaux de rénovation énergétique et les travaux induits

Nombre de logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique

valeur indiquée en cellule E15 de l'onglet "Synthèse indicateurs" de l'Annexe 4 INDICATEUR

Cep initial retenu pour le calcul du coût total éligible

valeur indiquée en cellule D19 de l'onglet "Synthèse indicateurs" de l'Annexe 4 INDICATEUR

Rappel du Barème Standard de Coût Unitaire:

Cep initial retenu pour le calcul de l'OCS	100 logements ou moins	Plus de 100 logements
$Cep_{initiale} \leq 180 \text{ kWh/m}^2 \cdot \text{an}$	22 773 €/logement	18 687 €/logement
$Cep_{initiale} > 180 \text{ kWh/m}^2 \cdot \text{an}$	29 337 €/logement	22 283 €/logement

CATEGORIE DE DEPENSES	LIBELLE DU POSTE DE DEPENSES	NATURE	Coût unitaire par logement	Nombre de logements	MONTANT PREVISIONNEL TOTAL
020-Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	Travaux de rénovation énergétique des logements sociaux permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation	Coûts unitaires	Choisir ici	valeur indiquée en cellule E15 de l'onglet "Synthèse indicateurs" de l'Annexe 4 INDICATEUR	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES					- €



2.4.1.2 Le plan de financement en pratique

Onglet RESSOURCES

FINANCEURS	DEMANDE DE COFINANCEMENT (date et référence d'obtention de l'aide,....)	COÛT TOTAL RETENU (par le cofinanceur)	MONTANT ACCORDE (par le cofinanceur)	DURÉE PREVISIONNELLE DU PROJET (dans les demandes déposées chez les	METHODE DE PRORATISATION (le cas échéant)	MONTANT VALORISE DANS LA DEMANDE D'AIDE	%	ALERTES AUTOMATISEES
UNION EUROPEENNE	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	-	#DIV/0!	les opérations mobilisant moins de 200 000€ de FEDER sont inéligibles
ETAT (Ministère ou agence, ou établissement public à préciser)		-	-			200 000,00	#DIV/0!	Joindre le courrier de demande, ou la lettre d'intention, ou l'acte attributif correspondant
ETAT (Ministère ou agence, ou établissement public à préciser)		-	-			-	#DIV/0!	
ETAT (Ministère ou agence, ou établissement public à préciser)		-	-			-	#DIV/0!	
REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR		-	-			-	#DIV/0!	
REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR		-	-			-	#DIV/0!	
DEPARTEMENT (à préciser)		-	-			-	#DIV/0!	
AUTRE FINANCEUR (à préciser)		-	-			-	#DIV/0!	
AUTRE FINANCEUR (à préciser)		-	-			-	#DIV/0!	
AUTRE FINANCEUR (à préciser)		-	-			-	#DIV/0!	
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS						200 000,00	#DIV/0!	
FINANCEMENT PRIVE (à préciser)		-	-			100 000,00	#DIV/0!	Joindre le courrier de demande, ou la lettre d'intention, ou l'acte attributif correspondant
FINANCEMENT PRIVE (à préciser)		-	-			-	#DIV/0!	
TOTAL FINANCEMENTS PRIVES						100 000,00	#DIV/0!	
AUTOFINANCEMENT	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	- 300 000,00	#DIV/0!	Votre autofinancement ne peut pas être inférieur à 0
TOTAL AUTOFINANCEMENT						- 300 000,00	#DIV/0!	
TOTAL DES RESSOURCES	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	<i>Ne rien saisir</i>	-	#DIV/0!	

Règles de proratisation des autres cofinancements détaillées dans l'onglet NOTICE



2.4 Les pièces à joindre au dossier

Se référer au document de l'appel à projet « AAP RENOLOG_GRILLE DES PIECES A JOINDRE_VF.xlsx »

Les documents relatifs à la **recevabilité** de la demande de subvention

- DS (yc lettre d'engagement) datée et signée 📄
- Document attestant de la capacité du RL à engager la structure + délégation de signature le cas échéant
- Annexes obligatoires 📄

Les documents administratifs

- Statuts
- RIB avec IBAN et BIC
- Comptes de résultats, bilans et liasses fiscales des 3 derniers exercices

Les documents spécifiques à l'appel à projets

- Documents pour tous les projets
- Documents pour les projets comprenant au moins un critère donnant lieu au taux bonifié

Les documents relatifs aux ressources financières

- Les documents relatifs aux ressources financières:
- Lettre d'intention 📄
 - Conventions, décisions, arrêté, contrats et leurs annexes techniques et financière



2.4.2 Les documents spécifiques

Note relative
au non-
découpage
artificiel

Etude
thermique
RT
Résultats par
bâtiment

Simulation
Thermique
Dynamique
Résultats par bâtiment

Note confort
d'été

Notice
descriptive ou
CCTP relatifs aux
brise-soleil
ou
Justificatif de
non-pertinence

Plans de
masse, de
façades et de
niveau pour
chaque bâtiment

Convention
d'Utilité
Sociale (CUS)

Convention
APL et ses
avenants

Descriptif de la
démarche
d'accompagnement
et de sensibilisation
des occupants
avant et après
travaux

Pièces probantes
justifiant les
données
renseignées
dans le tableau
d'absence de
surcompensatio
n

Autres documents
obligatoires

Raccordement
à un RC public
alimenté à
plus de 50%
par des EnR&R

Système de
production
d'énergie
renouvelable
électrique

isolation en
matériau
biosourcé
pour
l'ensemble des
parois
verticales

Documents relatifs
aux critères donnant
lieu au taux bonifié

Calendrier prévisionnel

24 juin 2024 1^{er} juillet 2024

22 octobre 2024

Webinaire

Finalisation de l'AAP

Accompagnement des porteurs de projet

*Recevabilité
des
candidatures*

*Instruction des
demandes de
subvention*

Publication de l'appel à
projets

Clôture de l'appel à
projet



Quelques conseils pour finir

Forts de notre expérience à l'issue de la programmation 14-20, nous vous conseillons, pour préparer vos demandes de paiement, d'anticiper et de vous organiser

Votre **capacité** administrative, déjà évaluée en tant que porteur de projet, doit être maintenue si vous devenez bénéficiaire de la subvention FEDER.

- *Respecter le calendrier de dépôt de vos demandes de paiement, prévu dans la convention ;*
- *Être réactif dans le cadre des échanges avec l'autorité de gestion ;*
- *Assurer le suivi financier de votre opération (notamment de vos cofinancements)*

Concourent à accélérer les délais de traitement et donc le paiement de vos demandes

Quelques conseils pour finir



L'actualisation du **tableau d'absence de surcompensation**

Un exercice imposé par la réglementation sur les aides d'Etat pour les SIEG et qui doit être réalisé :

- ✓ *lors de l'instruction de votre demande de subvention*
- ✓ *au moment de la demande de solde*
- ✓ *et le cas échéant, tous les 3 ans entre ces 2 étapes*

Il est donc important :

- ✓ *d'anticiper la collecte des données et des documents probants auprès des différents services de votre structure (locatif, financier et comptable, technique).*
- ✓ *de joindre l'ensemble des éléments : le tableau actualisé et les justificatifs des valeurs renseignées,*
- ✓ *de commenter si nécessaire les cellules afin de préciser le justificatif correspondant*

Quelques conseils pour finir

FOCUS

Le respect de vos obligations en matière de **publicité européenne**

Pour vous aider:

- La rubrique dédiée sur le site internet :

[Communiquer sur vos projets, une obligation ! - Europe en Région Sud \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/communication/obligations-publicite)

- La charte graphique:

[Outils graphiques à télécharger - Europe en Région Sud \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/communication/charte-graphique)

- La vidéo pour bien réussir votre communication:

[europe.maregionsud.fr/fileadmin/VIDEOS_REGION_SUD/Obligations de publicite 2021-2027.mp4](https://europe.maregionsud.fr/fileadmin/VIDEOS_REGION_SUD/Obligations_de_publicite_2021-2027.mp4)



Le non-respect de cette obligation entraîne l'application d'une réfaction sur le montant de subvention à verser

Cf. modalités définies en annexe 4 de la convention



Contacts

Direction des Affaires Européennes
Direction Déléguée FEDER
Service Transition Juste Ecologique et Energétique
federOS2@mareregionsud.fr

Chef de service : Delphine VITALI

Référentes « Energie » :
Eglantine HENEZ : ehenez@mareregionsud.fr
Léonore GAGET: lgaget@mareregionsud.fr

Site Internet
<https://europe.mareregionsud.fr/>

Merci pour votre attention

Des questions?

